



Interpellation Jacqueline Rostan

## LES OLIVIERS AU MONT-SUR-LAUSANNE UN VIRAGE À 180°

Dans les années 70, alors que la lutte contre l'alcoolisme n'intéressait ni les politiques ni la médecine, un groupe de personnes indépendantes a ouvert un premier centre d'accueil des personnes dépendantes, la Fondation des Oliviers. Au cours des années, cette institution s'est développée et a aidé des centaines de personnes à se sortir de leur dépendance qu'elle soit à l'alcool ou à d'autres substances, comme les différentes drogues illicites, ou aux jeux.

La Fondation des Oliviers accueille plus d'une centaine de résidents par an. Fondation privée, mais subventionnée par l'Office fédéral des Assurances sociales, jusqu'en 2008, et par le canton de Vaud, l'Institution a développé sa propre philosophie, basée sur l'abstinence.

La nouvelle péréquation financière a fait de l'Etat de Vaud le premier bailleur de fonds qui a saisi l'occasion pour ordonner aux institutions s'occupant d'alcooliques de se rallier à sa vision des soins à apporter à ces dépendants. Le programme EVITA a été mis sur pied : il centralise les admissions, pose un diagnostic médical et social et dirige les malades vers l'institution de son choix. C'est donc l'Etat qui tient le flux des dépendants, qui décide où ils doivent être placés.

Alors que la Fondation des Oliviers a fait ses preuves dans le traitement des dépendants grâce à leur prise en charge résidentielle axée sur l'abstinence, l'Etat décide que cette Fondation doit dès à présent devenir un centre ambulatoire de consommation contrôlée, avec médicalisation extrêmement importante, contraire à la mission première de l'Institution, et non adaptée à la population des Oliviers.

La Direction de la Fondation, comme l'a été celle du Levant il y a deux ans, se trouve confrontée à un grave dilemme : ou elle voit le nombre de résidents diminuer, ou elle cède !

Grâce au Plan 33, qui a débuté dans l'institution en 1979, et qui s'est adressé tout d'abord aux personnes qui suivent le programme de réadaptation socioprofessionnelle de longue durée à la Fondation, et qui s'est ouvert ensuite à toute personne insérée socioprofessionnellement mais pour qui la consommation de produits psychotropes (alcool, drogues, médicaments) engendre des conséquences néfastes au niveau professionnel, familial ou relationnel, de nombreuses personnes trouvent une aide efficace : ce programme thérapeutique se déroule en 2 phases : un séjour institutionnel de 4 semaines et un accompagnement ambulatoire de 2 ans.

La Fondation des Oliviers offre également une formation longue, certifiée par l'Université de Montréal, reconnue par le SPAS. En 2007, 17 étudiants ont reçu leur diplôme, ce qui fera qu'en 10 ans de formation, 110 étudiants auront été certifiés. Cette formation ne coûte rien à la collectivité. Or, le contrat qui lie la Fondation à l'Université de Montréal a été résilié. Par contre, la formation FORD, en mains du GREAT, coûte environ fr. 150'000.- par an.

Autre préoccupation : les Ateliers de réinsertion. Selon les chiffres de 2007, à la fin de la phase résidentielle, 74 % des usagers se sont réinsérés professionnellement, alors que 90 % d'entre eux étaient sans activité à leur entrée. Or si la population des Oliviers change, la réinsertion professionnelle va également en subir des conséquences.

Compte tenu de ce qui précède, nous désirons interpeller le Conseil d'Etat :

- 1 Quels sont les motifs qui ont poussé le SPAS à obliger la Fondation des Oliviers à changer l'orientation de sa thérapie résidentielle vers de l'ambulatoire ?
- 2 Si certaines méthodes de traitement sont qualifiées aujourd'hui de rigides, voire passéistes, n'ont-elles pas été, pour beaucoup de patients, positives ?
- 3 Les nouvelles thérapies prônées par le SPAS ont-elles déjà fait leurs preuves ?
- 4 Que va-t-il advenir des ateliers de réinsertion professionnelle de la Fondation des Oliviers ?
- 5 Pourquoi le contrat avec l'Université de Montréal a-t-il été rompu ?
- 6 Que va-t-il advenir du Plan 33 ?
- 7 Le nombre de lits résidentiels va diminuer. Ceux restant seront-ils réservés uniquement aux personnes dépendantes à l'alcool et celles dépendantes aux produits psychotropes pourront-elles encore se faire soigner aux Oliviers ?
- 8 La fondation concernée a-t-elle encore un pouvoir d'indépendance ? Participe-t-elle aux décisions d'EVITA ?

Nous remercions le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente interpellation.

Jacqueline Rostan



Payerne, le 22 septembre 2009

Ne souhaite pas développer

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	<i>A. Dupuis</i>	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent		Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André		Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine		Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna		Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle		Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François		Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc		Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme		Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand		Flora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe		Freymond Cantone Fabienne
Bersth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie		Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	<i>R. Cour</i>	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick		Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluè François		Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne		Giardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André		Glutz Félix
Botflang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie		Golaz Florence
Brélaz François	Deriaz Philippe		Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel		Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne		Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	<i>G. Devaud</i>	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine		Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel		Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Zwahlen Pierre